



Collège Elise Deroche
127, voie André Seyrac
33490 LE PIAN SUR GARONNE
Affaire suivie par : M. PETOT, *Secrétaire Général*
Tél : 05 57 98 11 56
Mél. : gest.0332934k@ac-bordeaux.fr

I – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

COLLEGE ELISE DEROCHE 127, voie André Seyrac 33490 Le Pian sur Garonne.
Pouvoir adjudicateur : Madame la Principale du Collège Elise Deroche de Le Pian sur Garonne.
Comptable assignataire : Madame l'Agent Comptable du Lycée Jean Moulin de Langon

II – PROCEDURE

Marché à procédure adapté (article 28 du Code des Marchés Publics)

III – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un séjour d'immersion linguistique en langue anglaise en France du 16 juin 2025 au 20 juin 2025.
Effectif d'environ : 59 élèves + 4 adultes (variantes à proposer 50 + 4 accompagnateurs).

IV – DESCRIPTIF DE LA PRESTATION SOUHAITEE

Séjour de type clé en main comprenant :

- Le voyage en autocar AR, confortable (impérativement adapté à ce type de voyage) et muni de ceintures de sécurité au départ du Collège Elise Deroche, frais de péage inclus ;
- Les frais de conducteur ;
- L'hébergement : en pension complète 4 pensions complètes ;
- L'encadrement des activités avec intervenants anglophones (voir cahier des charges en annexe).

V – OFFRE

1 – Généralités

- Le candidat devra être titulaire d'une licence d'agent de voyage ou d'un agrément de tourisme s'il s'agit d'une association.
- **L'offre prévoira une assurance annulation collective et individuelle en option** (y compris en cas de consignes données aux établissements par les autorités compétentes - autorités académique ou ministérielle interdisant le déroulement des voyages dans le cadre de menaces terroristes, industrielles ou naturelles...). Elle sera précise, détaillée et accompagnée d'un contrat, les délais d'exécution seront indiqués.
- L'offre prévoira une assurance responsabilité civile.
- L'offre indiquera les modalités d'assistance sur place.

2 – Prix

- **Forme de prix** : les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, toute réduction éventuelle accordée devant venir en déduction du prix global proposé. Les coûts supplémentaires sur place sont à proscrire.
Le prix proposé devra comprendre l'intégralité des prestations, aucun frais ne devant rester à la charge des élèves ou des accompagnateurs. Il en est de même pour la taxe de séjour ou d'éventuelles cautions ainsi que les entrées des visites (musées, etc...).

Les prix sont réputés fermes et TTC.

Une augmentation du coût de + 8% rendrait automatiquement le marché caduc.

Mentions explicites de ce que le prix de l'offre comprend et de ce qu'il ne comprend pas, avec indication du prix des options pouvant être retenues.

Le prix doit se décomposer de la manière suivante : prix HT, la TVA ainsi que le prix TTC. Le prix global du séjour et le prix unitaire par participant doivent apparaître. **Il devra être mentionné s'il n'est valable que pour le nombre de participants ou s'il peut être maintenu en cas de variation à la baisse du nombre de participants. Dans ce cas, il sera précisé le nombre de participants pouvant être supprimés sans que le prix ne soit modifié.**

3 – Date limite de dépôt des offres

Les offres devront parvenir au Collège Elise Deroche, service intendance jusqu'au **vendredi 18 octobre 2024 à 12h.**

Ces offres seront transmises uniquement sur la plateforme de publication de l'AJI.

Validité de l'offre à 90 jours.

4 – Renseignements

Pour toute précision, s'adresser au gestionnaire au 05 57 98 11 56 ou gest.0332934k@ac-bordeaux.fr

5 - Justificatifs à produire :

A l'appui de son offre, le candidat doit produire les documents prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- la justification de l'inscription au Registre du Commerce.
- une fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière.
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet.
- une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat

* a satisfait aux obligations légales et fiscales

* n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

* n'a pas fait l'objet en cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail (respect de l'obligation d'emploi).

Dans tous le cas, les prestations doivent être assurées dans le respect des réglementations en vigueur.

- Le présent règlement de consultation daté et signé.

6 – Critères de choix

- Qualité services: 40 %

- Prix : 60 %

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation.

Fait à

Le responsable de l'entreprise,

NOM- Prénom :

Signature

Cachet de l'entreprise